

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Attribution d'une aide à l'immobilier à la SEM PATRIMONIALE DE LA VIENNE pour l'implantation d'une usine de production pour l'entreprise MECAFI

Mesdames, Messieurs,

Pour mener sa politique de développement économique, la communauté d'agglomération du pays châtelleraudais (CAPC) a procédé à l'aménagement de la zone d'activités René Monory au lieu-dit " Bellevue de la Massonne " à Châtellerault, à proximité de l'échangeur Nord de l'autoroute A10. Cette zone d'activités économiques a vocation à accueillir des entreprises industrielles, d'artisanat de production, et de services à l'industrie.

L'entreprise Mécafi connaît depuis sa reprise en 2005 une forte croissance. Son chiffre d'affaires est passé de 9 millions d'euros à 26 millions d'euros en 2013. Elle comptait 215 salariés en 2013 contre 85 il y a 8 ans.

Elle appuie son développement sur quatre domaines d'activités :

- L'aéronautique (60% de son chiffre d'affaires),*
- L'automobile haut de gamme,*
- Les sports de compétition,*
- Les niches industrielles de hautes technologies.*

Elle a donc des activités et un potentiel de développement très diversifiés.

Depuis quelques années, Mécafi a basé sa stratégie sur :

- l'intégration des process externalisés via la création d'une unité dédiée (IDEA, basée à l'hôtel d'entreprises zone nord),*
- l'innovation : 20% du chiffre d'affaires annuel est destiné au programme de recherche et d'innovation.*

Cette stratégie a permis à Mécafi d'obtenir de nouvelles commandes importantes sur le long terme. Les pièces fabriquées équiperont la nouvelle génération de moteurs pour l'aviation civile et militaire (Airbus, Boeing, Comac...).

Ces contrats vont nécessiter la construction d'une nouvelle usine de 8500 m². L'investisseur sera la SEM Patrimoniale de la Vienne. Cette implantation se fera sur la parcelle vitrine du Parc d'Activités Monory. Elle s'accompagnera du recrutement d'une centaine de salariés et nécessitera 20 millions d'euros HT d'investissement hors immobilier. L'objectif de l'entreprise est d'atteindre une taille critique, à savoir 100 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2019.

Il est proposé au Bureau communautaire de se prononcer sur l'attribution d'une aide à l'immobilier de 200 000 € au bénéfice de la SEM PATRIMONIALE DE LA VIENNE, qui répercutera celle-ci sur les loyers à la société MECAFI sur une durée de 5 ans. Cette aide représente 2000 € par emploi créé.

** * * * **

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 30 juin 2014

n° 2

page 2/2

VU le règlement CE n°1400/2013 du 18 décembre 2013 concernant l'application des articles 107 et 108 du Traité aux aides de minimis ;

VU le décret n° 2007-1282 du 28 août 2007 relatif aux aides à l'investissement immobilier accordées aux entreprises par les collectivités et leurs groupements et modifiant la partie réglementaire du CGCT,

VU le décret n° 2009-1717 du 30 décembre 2009 relatif aux aides à l'investissement immobilier et à la location d'immeubles accordées aux entreprises par les collectivités territoriales et leurs groupements (zones d'aide à finalité régionale et aux zones d'aide à l'investissement des petites et moyennes entreprises),

VU les articles L 1511-3 et suivants et R 1511-4 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT), relatifs aux modalités d'attribution et de versement de subventions,

VU l'article 3, alinéa I.1. des statuts de la communauté d'agglomération du pays châtelleraudais relatif à la compétence en matière de développement économique,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire en date du 22 avril 2014 relative aux délégations du conseil communautaire au bureau,

CONSIDERANT la demande de subvention en date du 18 juin 2014 présentée par M.Bertaud, Président de la SEM Patrimoniale de la Vienne, et M.Accorsini, Président de Mécafi, au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprise pour le financement du projet sus visé,

CONSIDERANT l'impact d'une telle implantation sur le Châtelleraudais et la localisation sur la parcelle vitrine du Parc d'Activités Monory en termes de communication territoriale,

CONSIDERANT l'intérêt du projet pour le développement de la filière aéronautique sur le Châtelleraudais, et les retombées sur l'emploi local,

Le bureau, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 200 000 € à la SEM PATRIMONIALE DE LA VIENNE reversée à la société MECAFI sous forme de diminution de loyer. Cette aide représentera 2,77% du coût total de l'opération, à savoir 7 211 000 € HT,
- de conditionner cette aide au maintien de l'activité pendant une période minimale de 5 ans,
- d'autoriser le président, ou son représentant, à signer la convention correspondante et tous les actes nécessaires à l'exécution de ce projet.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous-préfecture, le 03/07/14, n° 5979
Publié au siège de la CAPC, le 02/07/14

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER